

# Plan d'action

2022-2024

ADOPTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

09.09.2022



OVPM . OWHC . OCPM



# Plan d'action 2022-2024

## INTRODUCTION

Le plan d'action 2022-2024 a été adopté lors de la 25e Assemblée générale (AG) de l'OVPM qui s'est tenue à Québec (Canada) dans le cadre du 17e Congrès mondial de l'Organisation; il s'inscrit dans l'esprit de la « Stratégie 2021-2025 », également adoptée lors de la 25e AG. L'objectif général est d'accroître la portée politique de l'Organisation et de rassembler les expériences des villes membres au sein d'une intelligence collective, permettant la mise en œuvre d'approches innovantes dans les domaines du patrimoine et de la réhabilitation urbaine.

Le plan d'action 2022-2024 reprend la structure des précédents plans d'action, capitalisant sur les activités et programmes appréciés des membres. Il introduit cependant quelques nouveautés :

- a. Le renforcement des programmes de coopération et d'assistance technique (point 1).
- b. La mise en œuvre de la Feuille de route de Québec (point 2).

Le budget 2023 (en annexe 1) sollicitera les réserves financières de l'Organisation afin d'augmenter les dépenses opérationnelles liées aux programmes de coopération et d'assistance technique et à la Feuille de route de Québec.

Le Plan d'action 2022-2024 comporte les activités et programmes suivants :

## PLAN D'ACTION

### 1. Programmes de coopération et d'assistance technique

Le Secrétariat général établira, en coordination avec les villes membres et les Secrétariats régionaux, un système d'identification et de collecte d'expertise afin de constituer un réservoir d'experts à solliciter dans le cadre des programmes d'assistance et de coopération.

Le Secrétariat général développera par ailleurs un outil de type « base de données » / portail reprenant dans la mesure du possible les éléments de l'activité « Étude de cas » existante (site web de l'Organisation) afin de s'adapter aux besoins et opportunités des nouveaux programmes de coopération et à la Feuille de route de Québec (collecte des résultats et suivi).

#### 1.1 City2City<sup>1</sup>

Le programme sera utilisé et développé par les villes membres pour les aider à trouver des solutions aux difficultés auxquelles elles peuvent faire face en matière de gestion des sites patrimoniaux ou de planification urbaine.

Les villes membres en règle pourront participer, soit en mettant à disposition des experts, soit en sollicitant le programme pour leurs besoins. L'idée est simple, l'approche flexible et réaliste : une mission (1 à 3 experts, pendant

---

<sup>1</sup> Un document de référence présentant les critères et procédure sera mis en ligne par le Secrétariat général



maximum 3 jours) est organisée par le Secrétariat général. Le choix de l'origine des experts et de leurs profils est discuté entre le Secrétariat général, la ville demandeur et les villes fournisseurs. Le programme et la préparation des documents de la mission sont également préparés en concertation. Un rapport est envoyé après la mission (diagnostic, recommandations, références de bonnes pratiques, etc.).

Le financement de la mission sera partagé entre la ville demandeur (ex. : frais de séjour des experts), la ville d'origine des experts (ex. : mise à disposition ou honoraires) et le Secrétariat général (ex. : voyage).

### 1.2 « Mission2Cities<sup>2</sup> »

Cette activité, complémentaire au programme City2City, porte principalement sur l'assistance technique. Elle s'appuie sur les expériences des villes ou sur des expériences internationales (en association avec des collaborateurs extérieurs). Au minimum, elle inclut deux volets :

- a. Un volet pour aider les villes à identifier leurs besoins / analyser une situation ou établir un diagnostic
- b. Un volet pour développer et concrétiser des projets sur leurs territoires.

## 2. Feuille de route de Québec : Vers un « Nouveau projet urbain » de l'OVPM

La « Feuille de route de Québec » adoptée lors du Symposium de Québec donne la direction générale que prendra la phase d'exploration des nouvelles pratiques urbaines qui sera échelonnée de 2022 à 2024. Le Secrétariat général élaborera un plan d'action détaillé sur la base des contributions du Symposium (pour approbation par le Conseil d'administration à l'automne 2022).

Les principales étapes sont les suivantes :

- Une première étape de « conception » permettra de constituer des « réseaux collaboratifs » en fonction des intérêts et des objectifs partagés et de concevoir les « projets pilotes ».
- La seconde étape de « mise en œuvre » permettra d'implémenter les « projets pilotes » en s'appuyant sur des études de cas, des visites d'études ou des formations en fonction des besoins et du dynamisme des différents réseaux collaboratifs.
- La troisième étape « d'évaluation » permettra de tirer les enseignements et de se prononcer sur la diversité des réponses que les villes de l'OVPM peuvent proposer grâce à la richesse de l'expertise ainsi révélée.

L'OVPM apportera son soutien de différentes façons aux villes qui s'engageront dans la mise en œuvre de la « Feuille de route de Québec » :

- a. Assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre des projets pilotes (y compris dans le cadre d'un programme impliquant des jeunes professionnels);
- b. Co-financement aux projets pilotes;
- c. Animation et suivi des réseaux collaboratifs.

---

<sup>2</sup>Un document de référence présentant les critères et procédure sera mis en ligne par le Secrétariat général



### **3. Programmes de communication**

Les activités de communication permettent de promouvoir l'OVPM et les villes membres et, par extension, consolider le réseau. La plupart des programmes de communication sont bien établis et seront maintenus ou actualisés.

#### **3.1 Journée de solidarité des villes du patrimoine mondial**

La Journée de solidarité est célébrée le 8 septembre depuis la fondation de l'OVPM à cette date, en 1993. L'objectif est de donner aux villes du patrimoine mondial l'occasion d'exprimer leur fierté d'appartenir au réseau en proposant des célébrations à l'échelle locale.

Jusqu'ici, la Journée n'implique aucune mesure ni dépense particulière pour l'OVPM. Toutefois, conformément à la Stratégie 2021-2025, une activité sera élaborée en vue notamment de distribuer du matériel que tous les membres pourraient utiliser simultanément.

#### **3.2 Prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine**

Le Prix récompense les projets exemplaires de préservation du patrimoine culturel des villes membres, leur résilience, la mobilisation de la communauté, c'est-à-dire la participation de partenaires locaux, les répercussions concrètes des projets sur la communauté et les enseignements que la communauté internationale peut en tirer.

#### **3.3 Concours international de production de vidéos**

Le concours international de productions de vidéos invite les jeunes de 14 à 17 ans et de 18 à 21 ans vivant dans l'une des villes membres de l'OVPM à produire une vidéo d'au plus 5 minutes sur une ville du patrimoine mondial. Il encourage les jeunes à présenter leur vision du patrimoine mondial. Les vidéos sont évaluées sur le plan de l'originalité, du contenu et de la qualité.

Puisqu'il est bien connu et apprécié des membres de l'OVPM, le concours aura maintenant lieu tous les ans à partir de l'édition de 2022-2023.

#### **3.4 Jeunes sur la piste du patrimoine mondial**

Jeunes sur la piste du patrimoine mondial est un programme qui consiste à jumeler des écoles situées dans des villes du patrimoine mondial pour que des jeunes de 15 à 18 ans se familiarisent avec le concept de « patrimoine de l'humanité ». Les jeunes commencent par discuter du patrimoine de leur ville respective grâce aux réseaux sociaux et à d'autres moyens de communication accessibles. L'OVPM encourage ensuite les élèves à faire un voyage d'études dans la ville jumelle pour compléter l'échange, en accordant une subvention aux groupes dont l'échange virtuel a été le plus fructueux.

Le Secrétariat général, avant de lancer la prochaine édition, enverra un sondage aux villes qui ont participé aux dernières éditions, dans le but d'analyser, de développer et d'améliorer le projet.



### 3.5 Stratégie de communication

En juin 2020, l'OVPM a adopté un plan de communication et une stratégie numérique. Dans cette optique, l'Organisation a engagé un chargé de projets en communication et visibilité. Sa tâche consiste à appliquer la stratégie numérique aux communications quotidiennes de l'Organisation et à explorer les moyens de l'actualiser et de l'améliorer en fonction des nouvelles orientations proposées par le Secrétariat général.

## 4. Secrétariats régionaux

Les Secrétariats régionaux jouent un rôle important au sein de l'OVPM. Non seulement ce sont des intermédiaires entre les villes membres et le Secrétariat général, mais ils offrent à l'échelle régionale un vaste éventail d'activités et de programmes qui répondent aux besoins de leurs villes membres respectives. Leur collaboration avec le Secrétariat général est appelée à s'intensifier.

### 4.1 Contribution financière

La contribution financière équivalente à 23% des cotisations de membres aux Secrétariats régionaux est maintenue afin de faciliter la tenue des activités et l'exécution des programmes des secrétariats régionaux.

### 4.2 Conférences régionales

Des conférences régionales sont organisées tous les deux ans par chacun des Secrétariats régionaux. Ce sont des tribunes propices aux discussions sur des questions d'ordre régional.

### 4.3 Mentorat

Pour renforcer les liens et la coopération avec les Secrétariats régionaux, le Secrétariat général offre un programme de mentorat aux secrétariats récemment constitués et aux coordonnateurs régionaux de nomination récente. Il peut s'agir de réunions virtuelles périodiques et fréquentes pour guider et épauler les coordonnateurs dans l'exécution de leurs nouvelles fonctions ou d'un voyage d'une semaine au Secrétariat général, à Québec, dont tous les frais seront couverts par l'OVPM.

## 5. Réseau de partenaires internationaux

Plusieurs protocoles d'entente doivent être renouvelés. Il est cependant important de négocier ces renouvellements ou de nouveaux partenariats en rapport avec les objectifs à moyens et longs termes de l'Organisation. Afin de pérenniser les activités de l'OVPM et en particulier les projets de coopération technique, des partenariats politiques et financiers sont nécessaires.

Après le Congrès et l'avancement des projets pilotes (2023-2024), l'Organisation sera en meilleure posture pour identifier ses priorités et négocier de tels partenariats. Dans un premier temps, les partenaires internationaux de l'OVPM seront informés des perspectives de développement de l'Organisation et seront le cas échéant invités à participer à cette évolution principalement lors des phases préparatoires du Congrès.



Le Secrétariat général restera attentif aux opportunités qui pourraient survenir en termes de collaboration avec des partenaires dans la mesure où ces possibles projets contribueront aux objectifs de l'Organisation.

## **6. Développement des ressources de l'OVPM**

La Stratégie 2021-2025 vise globalement à donner les moyens à l'Organisation pour accéder à de nouvelles ressources financières. En augmentant ses moyens, l'OVPM pourra envisager des projets à plus grande échelle et accéder à des partenariats plus avantageux. La question du développement des ressources financières se pose aussi à plus court terme et de manière complémentaire.

### **6.1 Membership**

Le Secrétariat général aura l'objectif de fidéliser les membres en règle et d'inviter de nouvelles villes à rejoindre l'Organisation, ce qui permettra de pérenniser la source principale de revenus actuelle, voire de la développer un peu. Une stratégie ciblée sera élaborée pour élargir la base des villes membres en règle.

Les villes membres seront invitées à réfléchir et à proposer des idées afin que l'Organisation puisse bénéficier d'un effort financier supplémentaire. Différentes avenues, telles qu'une cotisation annuelle plus élevée (dont le montant n'a pas été augmenté depuis 2010), une offre de service en temps et en personnel pour la gestion de certains projets, etc., pourraient être explorées.

### **6.2 Ressources complémentaires**

Le Secrétariat général explorera toutes les possibilités qui permettraient d'obtenir des subventions gouvernementales ou internationales. Les quelques succès enregistrés dans le passé indiquent que ces sources de financements ne sont pas durables et sont souvent liées à des opérations ponctuelles.

### **6.3 Accès à des fonds extérieurs**

Le positionnement de l'Organisation par rapport aux enjeux urbains internationaux, qui se reflétera dans le « Nouveau projet urbain » de l'OVPM à l'horizon 2024, repose sur l'hypothèse qu'il permettra de plus facilement accéder à des fonds extérieurs. Cet objectif implique la capacité de l'OVPM à proposer des projets originaux et à les mettre en œuvre. L'application à des programmes internationaux (Union européenne, Banques de développement, etc.) requiert des compétences particulières sur lesquelles il faudra prévoir d'investir à terme.

## **7. 17<sup>e</sup> Congrès mondial de l'OVPM**

### **7.1 Le Congrès mondial**

Le 17<sup>e</sup> congrès mondial de l'OVPM se tiendra à Cordoue (Espagne) en 2024 (date à définir). Il permettra aux maires, élus et experts municipaux de se retrouver à nouveau après 2 années à travailler sur la mise en œuvre de la Feuille de route de Québec. Ce travail permettra d'identifier les meilleures pratiques et de dessiner les contours du « nouveau projet urbain » de l'OVPM qui sera proposé à l'adoption lors du 17<sup>e</sup> Congrès de l'OVPM.



## 7.2 Programme de gratification

Fidèle à sa stratégie de soutien aux membres de l'OVPM et à la tradition des Congrès mondiaux organisés tous les deux ans, le Secrétariat général offrira une contribution financière aux membres pour participer au 17e Congrès mondial.

Conformément aux règles habituelles, les villes membres en règle (cotisations 2022, 2023, 2024 versées) pourront solliciter, le temps venu et selon les critères établis, le Programme de gratification pour le 17<sup>e</sup> Congrès mondial de l'OVPM en adressant une demande de contribution au Secrétariat général.



## ANNEXE 1 - BUDGET 2023

QUE/AG/22/19

**Organisation des villes du patrimoine mondial  
Budget 2023 et 2022**

	Budget 2 023	Budget 2 022
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Subventions		
Gouvernement du Québec		
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	40 000	40 000
	40 000	40 000
Services et biens obtenus à titre gratuit		
Ville de Québec	18 200	18 200
	18 200	18 200
Cotisations des villes membres et des villes observatrices en règle	625 000	625 000
Revenus de placements	75 000	70 000
Autres revenus		5 750
	700 000	700 750
	758 200	758 950
<b>Dépenses administratives</b>		
Salaires et avantages sociaux	575 000	650 000
Déménagement		2 000
Sous-traitants - Traducteurs	20 000	30 000
Sous-traitants - Autres	5 000	17 000
Loyer obtenu à titre gratuit	18 200	18 200
Formation	8 000	8 000
Voyages et représentation	50 000	30 000
Communications - Courrier postal	2 500	2 500
Télécommunications	3 500	3 500
Fournitures de bureau et informatique	5 750	5 750
Informatique (Ent. des équipements - Mise à jour - Support - Programmation)	16 000	16 000
Graphisme	5 000	5 000
Promotion, publicité et communication	10 000	25 500
Honoraires professionnels	12 000	30 000
Loyer	5 000	5 000
Perte (gain) de change	20 000	22 500
Assurances	2 500	2 500
Amortissement de l'équipement de bureau	500	500
Amortissement de l'équipement informatique	5 000	4 500
Amortissement logiciels	500	500
	764 450	878 950
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses avant utilisation des affectations d'origine interne</b>	<b>(6 250)</b>	<b>(120 000)</b>
<b>Utilisation des affectations d'origine interne</b>		
Dépenses opérationnelles		
Secrétariats régionaux		
- 23% du montant total des cotisations	143 750	143 750
Congrès Québec, Canada		
- Dépenses pour les membres du secrétariat général pendant le Congrès mondial 2021		2 500
- Participation des coordonnateurs régionaux au Congrès mondial 2021		62 500
- Congrès - Programme de gratification ou Aide financière pour les participants des villes de l'OVPM qui ont payé 3 années consécutives et ont contribué par différents moyens à la phase préparatoire du Congrès mondial		
- Volet scientifique du congrès (Honoraires experts - Honoraires ou voyages - spécialistes)		20 000
- Villes ayant participé aux ateliers		132 000
- Villes-phares		64 800
- Autres (demandes de contributions financières, au cas par cas)		37 000
- Ateliers «En route vers Québec» (Experts- honoraires - traductions - Interprétations)		30 000
- 30 <sup>e</sup> anniversaire de l'OVPM	5 000	5 000
Programmes de coopération pour le patrimoine urbain		
- City2City (Ancien programme « Les Bourses OVPM »)	25 000	20 000
- Experts Pool (Mobiliser l'expertise des villes membres)		
- Experts2Cities	25 000	20 000
Feuille de route de Québec	200 000	
Programmes de communication		
- Journée de Solidarité des villes patrimoine mondial	1 000	1 450
- Le prix Jean-Paul-L'Allier pour le patrimoine		8 000
- Concours international de production de vidéos		
- Prix 14-17 ans	1 500	
- Prix 18-21 ans	3 000	
- Jeunes sur la piste du patrimoine mondial	8 000	8 000
Projets ad hoc	26 500	35 000
Affectations financées à l'évolution de l'actif net	438 750	590 000
<b>Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>(445 000)</b>	<b>(710 000)</b>